



Administration générale de la
TRESORERIE

Exp. : Avenue des Arts 30 1040 BRUXELLES

Paiements
Traitements

Note aux Ordonnateurs

vos références

vos références

vos références

vos références

**Prime de développement des compétences 2015
Allocation de valorisation 2015 (VSSE)**

Madame, Monsieur l'Ordonnateur,

Dans le cadre de la préparation au paiement de la prime de développement des compétences 2015, vous trouverez ci-joint un fichier Excel.

Ce fichier Excel comprend tous les agents ayant droit à la prime de développement des compétences 2015, et ce sur base des données dont dispose le SCDF au 31 mai 2015.

Sont également mentionnés, les agents bénéficiant d'une pension de survie pour lesquels le renoncement au paiement de la prime de développement des compétences a été communiqué.

Les agents ayant été régionalisés à partir de 2015 dans le cadre de la 6^{ème} réforme de l'Etat, **NE** sont **PAS** repris dans le fichier. Le service du personnel **ne** doit **pas intervenir** en ce qui les concerne.

Pour l'allocation de valorisation 2015 des agents de la Sûreté de l'Etat, il est impératif de suivre la même procédure que celle mentionnée ci-après pour la prime de développement des compétences.

Pour de plus amples informations au sujet de votre dossier, vous pouvez vous adresser à:

FICHER DE CONTROLE

Ce fichier peut servir de base aux contrôles demandés.

DONNEES DU FICHIE REXCEL	
COLONNE	SIGNIFICATION
ORDON	Numéro de l'Ordonnateur
MATR	Matricule de l'agent
GRP	11 FR statutaire / 12 FR contractuel 21 NL statutaire / 22 NL contractuel
IMP	Imputation
CONT	Numéro du contrat de l'agent auprès du SCDF. Si l'intéressé(e) a plus d'1 contrat, il y a une ligne pour chaque contrat.
NOM PRENOM	
SCALE	Echelle de traitement
DROIT 31/5	Sur base des données dont dispose le SCDF au 31.5.2015, l'intéressé(e) a droit à la prime de développement des compétences. Sont également mentionnés, les agents qui renoncent au paiement de la prime de développement des compétences en raison d'une pension de survie.
STOP APD	La date de cessation du droit à la prime de développement des compétences est mentionnée pour autant qu'elle ait été communiquée auparavant par le service du personnel.
DROIT APD	La date de début du droit à la prime de développement des compétences est mentionnée pour autant qu'elle ait été communiquée auparavant par le service du personnel.
MONTANT	Montant de la prime de développement des compétences à 100% en centime d'euro Ex: 200000 → droit à 2000,00 €
DATE NOUVEAU MONTANT	Date à laquelle le montant de la prime de développement des compétences à 100% change. Ex: 201501 → modification à partir de 201501
NOUVEAU MONTANT	Nouveau montant auquel l'agent a droit à partir de la date mentionnée dans la colonne "DATE NOUVEAU MONTANT"
DATE NOUVEAU MONTANT2	Date de la 2 ^{ème} modification du montant de la prime de développement des compétences
NOUVEAU MONTANT2	Nouveau montant auquel l'agent a droit à partir de la date mentionnée dans la colonne précédente
REL	En cas de données fautives → introduire une croix pour indiquer qu'un relevé de mutations a été établi pour l'agent concerné. La modification ne peut en aucun cas être mentionnée ici !!!

Pour de plus amples informations au sujet de votre dossier, vous pouvez vous adresser à:

METHODE DE TRAVAIL DU SCDF – INTERVENTION DES ORDONNATEURS

FICHER DE CONTROLE

1. Le calcul de la prime de développement des compétences 2015 sera, pour l'intégralité de la période de référence, basé sur le montant mentionné dans la colonne "MONTANT" du fichier de contrôle pour autant que rien ne soit mentionné dans les colonnes "DATE NOUVEAU MONTANT", "NOUVEAU MONTANT", "DATE NOUVEAU MONTANT 2" et "NOUVEAU MONTANT 2".

Si tel n'est pas le cas, le calcul s'effectuera au prorata et sur base des différents montants auxquels l'agent a droit pour une période déterminée durant la période de référence.

2. Modifications du montant annuel durant la période de référence

→ la modification a déjà été communiquée → le nouveau montant ainsi que la date de début figurent dans les colonnes afférentes du fichier de contrôle

3. Le droit prend fin durant la période de référence

→ la date de fin de droit figure dans la colonne "STOP APD"

MODIFICATIONS

Toutes les modifications

- **non encore communiquées au SCDF**
- **ou les modifications concernant le fichier de contrôle**
- **ainsi que toutes les modifications à dater du 1^{er} juin 2015**

doivent être communiquées par l'ordonnateur au moyen d'un "Relevé de Mutations spécial – Prime de développement des compétences 2015".

Les modifications ne peuvent être communiquées au moyen de mentions dans le fichier Excel !

Ce relevé spécial doit être transmis, par voie électronique, au bureau de gestion au plus tard le 31 juillet 2015, et ce afin de pouvoir garantir un paiement correct et en temps utile fin septembre 2015.

En annexe, vous trouverez une liste reprenant les adresses e-mail générales des bureaux de gestion.

Pour de plus amples informations au sujet de votre dossier, vous pouvez vous adresser à:

TRANSMISSION DU FICHER DE CONTROLE

Tous les fichiers de contrôle doivent être renvoyés par voie électronique au bureau de gestion.

En annexe, vous trouverez une liste reprenant les adresses e-mail générales des bureaux de gestion.

Afin d'éviter d'éventuels problèmes du fait de la non-réception de fichiers de contrôle, nous vous demandons d'envoyer un accusé de réception de cette note ainsi que du ou des fichier(s) de contrôle à monique.poquette@minfin.fed.be.

Nous vous remercions d'avance pour votre collaboration

Wim Baetens
Conseiller du SCDF-Traitements

Pour de plus amples informations au sujet de votre dossier, vous pouvez vous adresser à:

Eddy De Prée
Paiements- Traitements
Tél: 0257 472 73
Fax: 0257 958 55
eddy.depre@minfin.fed.be

.be

DEPARTEMENTS	ADRESSE E-MAIL GENERALE
Affaires Etrangères, Commerce Extérieur et Coopération au développement	bureaudegestion1a.scdf.tresorerie@minfin.fed.be
Agence Fédérale de Contrôle Nucléaire (AFCN)	bureaudegestion1a.scdf.tresorerie@minfin.fed.be
Agence Fédérale des Médicaments et des Produits de santé	bureaudegestion1a.scdf.tresorerie@minfin.fed.be
Agence Fédérale pour la Sécurité de la Chaîne Alimentaire (AFSCA)	bureaudegestion1a.scdf.tresorerie@minfin.fed.be
Archives générales du Royaume et archives de l'Etat dans les Provinces	bureaudegestion1a.scdf.tresorerie@minfin.fed.be
Autorité des Services et Marchés Financiers (FSMA)	bureaudegestion1a.scdf.tresorerie@minfin.fed.be
Banque Nationale de Belgique	bureaudegestion1a.scdf.tresorerie@minfin.fed.be
Bibliothèque Royale de Belgique	bureaudegestion1a.scdf.tresorerie@minfin.fed.be
Budget et Contrôle de Gestion	bureaudegestion1f.scdf.tresorerie@minfin.fed.be
Bureau de sélection de l'Autorité fédérale (SELOR)	bureaudegestion1a.scdf.tresorerie@minfin.fed.be
Bureau Fédéral du Plan	bureaudegestion1a.scdf.tresorerie@minfin.fed.be
Caisse Nationale des Calamités	bureaudegestion1f.scdf.tresorerie@minfin.fed.be
Caisse Nationale des Pensions de Guerre	bureaudegestion1f.scdf.tresorerie@minfin.fed.be
Centre d'Etudes et de Documentation Guerre et Sociétés Contemporaines (CEGES)	bureaudegestion1a.scdf.tresorerie@minfin.fed.be
Chancellerie du Premier Ministre	bureaudegestion1a.scdf.tresorerie@minfin.fed.be
Collège des Médiateurs Fédéraux	bureaudegestion1a.scdf.tresorerie@minfin.fed.be
Commission Communautaire Commune de Bruxelles-Capitale	bureaudegestion1a.scdf.tresorerie@minfin.fed.be
Commission de la Protection de la Vie Privée	bureaudegestion1j.scdf.tresorerie@minfin.fed.be
Conseil d'Etat	bureaudegestion1a.scdf.tresorerie@minfin.fed.be
Conseil Supérieur de la Justice	bureaudegestion1j.scdf.tresorerie@minfin.fed.be
Economie, P.M.E., Classes Moyennes et Energie	bureaudegestion1a.scdf.tresorerie@minfin.fed.be
Emploi, Travail et Concertation Sociale	bureaudegestion1a.scdf.tresorerie@minfin.fed.be
FED+	bureaudegestion1a.scdf.tresorerie@minfin.fed.be
Finances	bureaudegestion1f.scdf.tresorerie@minfin.fed.be

Pour de plus amples informations au sujet de votre dossier, vous pouvez vous adresser à:

5

Eddy De Prée
Paiements– Traitements
Tél: 0257 472 73
Fax : 0257 958 55
eddy.depre@minfin.fed.be

.be

Fonds des Calamités	bureaudegestion1a.scdf.tresorerie@minfin.fed.be
Fonds National des Calamités	bureaudegestion1f.scdf.tresorerie@minfin.fed.be
Institut Belge des services Postaux et des Télécommunications (IBPT)	bureaudegestion1a.scdf.tresorerie@minfin.fed.be
Institut d'Aéronomie Spatiale de Belgique	bureaudegestion1a.scdf.tresorerie@minfin.fed.be
Institut de Formation de l'Administration Fédérale (IFA)	bureaudegestion1a.scdf.tresorerie@minfin.fed.be
Institut Géographique National (I.G.N.)	bureaudegestion1a.scdf.tresorerie@minfin.fed.be
Institut National de Criminologie et de Criminalistique	bureaudegestion1j.scdf.tresorerie@minfin.fed.be
Institut National des Invalides de guerre (I.N.I.G.)	bureaudegestion1a.scdf.tresorerie@minfin.fed.be
Institut pour l'Égalité des Femmes et des Hommes (SPF Emploi, Travail et Concertation Sociale)	bureaudegestion1a.scdf.tresorerie@minfin.fed.be
Institut Royal des Sciences Naturelles de Belgique	bureaudegestion1a.scdf.tresorerie@minfin.fed.be
Institut Royal du Patrimoine Artistique	bureaudegestion1a.scdf.tresorerie@minfin.fed.be
Institut Royal Météorologique de Belgique	bureaudegestion1a.scdf.tresorerie@minfin.fed.be
Institut scientifique de Santé Publique	bureaudegestion1a.scdf.tresorerie@minfin.fed.be
Institut Supérieur de Planification d'Urgence	bureaudegestion1a.scdf.tresorerie@minfin.fed.be
Intégration Sociale, Lutte contre la Pauvreté et Economie	bureaudegestion1a.scdf.tresorerie@minfin.fed.be
Intérieur	bureaudegestion1a.scdf.tresorerie@minfin.fed.be
Jardin Botanique National de Belgique	bureaudegestion1a.scdf.tresorerie@minfin.fed.be
Justice : Administration centrale, Etablissements pénitentiaires, Sûreté de l'Etat	bureaudegestion1j.scdf.tresorerie@minfin.fed.be
Justice : Ordres Judiciaires I et II, Cultes, Personnel de nettoyage, Institut de Formation Judiciaire	bureaudegestion1j.scdf.tresorerie@minfin.fed.be
Mobilité et Transports	bureaudegestion1a.scdf.tresorerie@minfin.fed.be
Monnaie Royale de Belgique	bureaudegestion1f.scdf.tresorerie@minfin.fed.be
Musée Royal d'Afrique Centrale	bureaudegestion1a.scdf.tresorerie@minfin.fed.be
Musées Royaux d'Art et d'Histoire	bureaudegestion1a.scdf.tresorerie@minfin.fed.be

Pour de plus amples informations au sujet de votre dossier, vous pouvez vous adresser à:

Eddy De Prée
Paiements– Traitements
Tél: 0257 472 73
Fax : 0257 958 55
eddy.depre@minfin.fed.be

Musées Royaux des Beaux-Arts de Belgique	bureaudegestion1a.scdf.tresorerie@minfin.fed.be
Observatoire Royal de Belgique	bureaudegestion1a.scdf.tresorerie@minfin.fed.be
Office de Contrôle des Mutualités et des unions nationales de mutualités	bureaudegestion1a.scdf.tresorerie@minfin.fed.be
Orchestre National de Belgique	bureaudegestion1a.scdf.tresorerie@minfin.fed.be
Personnel et Organisation	bureaudegestion1a.scdf.tresorerie@minfin.fed.be
Politique Scientifique fédérale	bureaudegestion1a.scdf.tresorerie@minfin.fed.be
Régie des Bâtiments	bureaudegestion1a.scdf.tresorerie@minfin.fed.be
Régie des Transports Maritimes – Cellule permanente	bureaudegestion1a.scdf.tresorerie@minfin.fed.be
Réseau Télématique Belge de la Recherche (BELNET)	bureaudegestion1a.scdf.tresorerie@minfin.fed.be
Santé Publique, Sécurité de la Chaîne Alimentaire et Environnement	bureaudegestion1a.scdf.tresorerie@minfin.fed.be
Sécurité Sociale et Institutions publiques de Sécurité Sociale	bureaudegestion1a.scdf.tresorerie@minfin.fed.be
Service de l'Etat à gestion Séparée pour les Cartes d'Identité et le Registre National	bureaudegestion1a.scdf.tresorerie@minfin.fed.be
Service de médiation des consommateurs	bureaudegestion1a.scdf.tresorerie@minfin.fed.be
Service des Pensions du Secteur Public (SdPSP)	bureaudegestion1f.scdf.tresorerie@minfin.fed.be
Service d'Information Scientifique et Technique (S.I.S.T.)	bureaudegestion1a.scdf.tresorerie@minfin.fed.be
Technologie de l'Information et de la Communication (FEDICT)	bureaudegestion1a.scdf.tresorerie@minfin.fed.be

Pour de plus amples informations au sujet de votre dossier, vous pouvez vous adresser à:

Eddy De Prée
 Paiements– Traitements
 Tél: 0257 472 73
 Fax : 0257 958 55
eddy.depre@minfin.fed.be

7

.be